

CONSEIL VAE

ENTREPRISE

€ COÛT

Entièrement pris en charge, financement par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine



CONTACT

Christine EYRIGNOUX
05 55 18 94 34
ceyrignoux@correze.cci.fr



OBJECTIFS

Informier et conseiller toute structure employeur sur la démarche VAE pour accompagner ses salariés dans le cadre d'un parcours VAE.

La VAE **s'intègre dans une Gestion prévisionnelle** des emplois et des compétences

Rappel : dans le cadre de la loi du 5 mars 2014, l'employeur a une obligation de mettre en place des entretiens professionnels avec ses salariés depuis 2 an.

En tant qu'outil RH, la VAE peut aider l'entreprise à :

- Évaluer et reconnaître les compétences,
- Développer l'employabilité,
- Améliorer l'attractivité de l'entreprise (interne et externe, démarche qualité),
- Participer à la gestion de la mobilité interne et externe,
- Professionnaliser les métiers émergents,
- Pérenniser les savoir-faire et les projets,
- Anticiper certains changements (organisationnels, juridiques...),
- Rationaliser les coûts de formation,
- Faciliter la gestion des connaissances,
- Développer les compétences...



PUBLIC

Toute entreprise



PRESTATIONS

- Définir le ou les objectifs du projet
- Cibler le public
- Identifier la certification appropriée
- Prévoir les modalités d'accompagnement
- Planifier la mise en œuvre du projet
- Evaluer les dépenses et rechercher les financements
- Sélectionner les candidats potentiels à la VAE
- Mettre en œuvre la démarche de VAE pour chaque candidat
- Evaluer la démarche et les résultats obtenus
- Assurer un suivi post-VAE



MODALITÉS PRATIQUES

Sur rendez-vous



LES +

- La CCI est Point Régional Conseil VAE
- Bilans de compétences
- Bilans professionnels
- Orientation jeunes



LES PARTENAIRES

Financé par

